



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical  
du 22 décembre 2005*

**Réunion du comité syndical  
du 22 décembre 2005**

Le comité syndical du 22 décembre 2005 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de Monsieur Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Yves BUTEL
- M. Gilbert MATHON
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Dominique CAMUS
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Christian THOMIRE
- M. Guy DELAHAYE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Stéphane HAUSSOULIER

**Absents excusés :**

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Michel LETOCART
- M. Thierry HUET, démissionnaire

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Hubert FLANDRE
- Mme Michelle PAULY
- M. Marc VOLANT
- M. Gérard MONTASSINE représentant Mme Yvonne PERRUCHOT
- Mme Nadine VASSEUR représentant Mme Roselyne BOURGUELLE
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Pascale SINGLE
- Mme Marie BOSQUILLON
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT

## **I - GESTION DES MILIEUX NATURELS**

### **ARRY**

#### **1 - Convention pour la traversée du Domaine Public du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec RTE EDF TRANSPORT et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.*

## **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **SMACOPI**

#### **2 - Contentieux avec Monsieur Carduner Maître d'œuvre de l'opération « Rénovation**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager la dépense de 30 959,70 € majorée des intérêts au taux légal à compter du 31 août 2001 ainsi que les frais d'avocat pour un montant de 1 196,90 € TTC.*

#### **Extension de l'Aquaclub Belle Dune »**

#### **3 - Décision modificative n° 2 – Rénovation-Extension de l'Aquaclub - Contentieux**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à inscrire les sommes nécessaires au budget 2005 ainsi qu'à passer les écritures comptables correspondantes.*

#### **4 - Transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée – Ingénieur en Chef – aménagement et mise en valeur des milieux naturels**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la transformation de ce contrat à durée déterminée en un contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.*

#### **5 - Convention liant le Conseil Général de la Somme et le Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Côte Picarde**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les termes de la convention liant le Conseil Général de la Somme et le syndicat mixte et l'autorise le Président à signer cette convention.*

#### **6 - Redevance de Destination Baie de Somme au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le montant de la redevance et de passer le montant à 280 000 €.*

### **GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES**

#### **7 - Validation de la démarche**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement et autorise son Président à engager la démarche de GIZC sur le périmètre expérimental entre Mers-les-Bains et Saint-Valery-sur-Somme et ce, pour une durée de 18 mois.*

### **PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**

#### **8 - Acquisition des terrains de l'Association des copropriétaires du Domaine des Etangs**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente avec les copropriétaires du Domaine des Etangs ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.*

#### **9 - Acquisition des terrains de Monsieur Jean-François DELBE - Fort-Mahon Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte avec Monsieur Jean-François DELBE, à verser une indemnité d'éviction au GAEC RYCKEBOER ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.*

#### **10 - Acquisitions de terrains de l'Indivision HERENT-TILLIETTE – Fort-Mahon Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec l'Indivision HERENT-TILLIETTE, à verser une indemnité d'éviction à Monsieur Gilles MAILLET ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.*

#### **11 - Avenant n° 4 – Marché de maîtrise d'œuvre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre du plan vélo franco-britannique et autorise son Président à le signer pour l'engagement des missions nécessaires à la réalisation du dossier de consultation des entreprises sur le tracé Lanchères « Giratoire de la Maison de l'Oiseau », Cayeux-sur-Mer et l'avant projet sommaire sur le tracé Cayeux-sur-Mer à Ault.*

#### **12 - Maison pontonnière de Petit-Port- Restauration et aménagement en vue de l'accueil de randonneurs – Avenant n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 avec les Ets COINTE-PATOU.*

#### **LE CROTOY**

#### **13 - Réorganisation de l'accès principal à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme – Phase pré-opérationnelle**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'EURL Marc DEVINS pour la prestation de géomètre ; le Cabinet FONDASOL pour les études de sol ; le Cabinet AMENAGEMENT CONCEPT pour l'étude d'impact ; le Cabinet HORIZON pour le dossier d'enquête publique et de mise en compatibilité du PLU ; le Cabinet NORMATEST pour la mission CSPS et le Cabinet VERITAS pour la mission de contrôle technique et autorise le Président à signer les contrats avec les différents prestataires ainsi que tous les actes d'exécution se rapportant à ces contrats.*

#### **14 - Entrée de ville « Est » - Gestion des flux et traitement de l'espace public – Etude de définition**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet JNC International pour la réalisation de l'étude de définition « entrée de ville Est – gestion des flux et traitement de l'espace public de la commune de Le Crotoy » et autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet JNC International ainsi que tous les actes se rapportant à l'exécution du contrat.*

### **III – DESTINATION BAIE DE SOMME**

#### **15 - Gestion du Personnel**

##### **1. Hôtel Restaurant du Cap Hornu**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec le cuisinier.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier par avenant le contrat de travail et autorise le Président ou le Directeur à le signer.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier par avenant le contrat de travail et autorise le Président ou le Directeur à le signer.*

##### **2. Aquaclub de Belle Dune**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec le cuisinier.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec l'Hôtesse d'Accueil.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec le surveillant de baignade.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à modifier par avenant le contrat de travail et à le signer.*

##### **3. Golf de Belle Dune**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec l'agent d'entretien.*

#### **16 - Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à attribuer une gratification pouvant aller jusqu'à 15 % du salaire annuel brut pour l'année 2005.*

## 17 - Décision modificative au budget 2005

Afin de permettre l'enregistrement des dernières opérations comptables, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser son Président à inscrire les opérations suivantes au budget 2005.

### ➤ Section Investissement Dépenses :

Cpte N° 13913 / Subvention d'investissement « Département » :	20 793.00 Euros
Cpte N° 13918 / Investissement autres	6 337.00 Euros
TOTAL :	27 130.00 Euros

### ➤ Section Investissements Recettes :

Cpte N° 28032 / Amortissement Frais Recherches :	3 000.00 Euros
Cpte N° 28135 / Amortissement Constructions Instal. :	12 060.00 Euros
Cpte N° 28145 / Amortissement constructions sol autrui :	15 230.00 Euros
Cpte N° 28154 / Amortissement Matériel Indus. :	35 390.00 Euros
Cpte N° 28155 / Amortissement Outillage Indus. :	6 355.00 Euros
Cpte N° 28181 / Amortissement Instal. Générales :	3 000.00 Euros
Cpte N° 28184 / Amortissement Mobilier :	10 000.00 Euros
Cpte N° 28185 / Amortissement Cheptel :	600.00 Euros
Cpte N° 28188 / Amortissement Autres :	5 165.00 Euros
TOTAL :	90 800.00 Euros

### ➤ Section Fonctionnement Dépenses :

Cpte N° 6063 / Fournitures :	- 76 590.00 Euros
Cpte N° 6152 / Entretien B. Immo :	- 7 900.00 Euros
Cpte N° 6718 / Autres charges :	32 000.00 Euros
Cpte N° 673 / Titres annulés	5 000.00 Euros
Cpte N° 6811 / Dotations amortissements	90 800.00 Euros
Cpte N° 695 / Impôts s/bénif	280 000.00 Euros
TOTAL :	323 310.00 Euros

### ➤ Section Fonctionnement Recettes :

Cpte N° 6419 / Remb. Sur Rémunération Personnel :	20 800.00 Euros
Cpte N° 706 / Prestations services	38 125.00 Euros
Cpte N° 707 / Ventes Marchandises :	52 255.00 Euros
Cpte 7081 / Produits des services exploités :	2 000.00 Euros
Cpte N° 7087 / Remboursement de frais :	1 000.00 Euros
Cpte N° 74 / Subvention :	45 000.00 euros
Cpte N° 7711/ Débit et pénalités reçus :	3 000.00 Euros
Cpte N° 773 / Mandats Annulés :	4 000.00 Euros
Cpte N° 775 / Produits de cessions :	25 000.00 Euros
Cpte N° 777 / Subv. Transférées au Résultat :	27 130.00 Euros
Cpte N° 778 / Autres Produits exceptionnels :	105 000.00 Euros
TOTAL :	323 310.00 Euros

## 18 - Festival de l'Oiseau 2006

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à valider les tarifs de chacune des prestations ainsi qu'à signer les conventions avec l'Association du Festival de l'Oiseau et les prestataires de service.

## 19 - Maîtrise d'œuvre avec mission de définition portant sur le renforcement de l'offre golfique de la Côte Picarde : extension du Golf de Belle Dune, implantation d'un parcours au Sud de la Baie de Somme : Choix des maîtres d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les actes se rapportant à leur exécution.

### **MAISON DE L'OISEAU**

## 20 - Maîtrise d'œuvre portant sur la transformation du logement du gardien en salles d'interprétation – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec le Cabinet Opal Architecture.

**21 - Avenant n° 6 au bail entre la commune de Lanchères et le Syndicat Mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n° 6 au bail entre la commune de Lanchères et le syndicat mixte afin de proroger le bail d'une durée d'une année à compter du 1er janvier 2006 moyennant un loyer de 15 245 €.*

**PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE**

**22 - Expositions temporaires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la convention type et autorise son Président à signer les conventions.*

**IV – COMMUNICATION**

**23 - Mise en page, réalisation et impression de la lettre d'information « pour un développement durable en Baie de Somme » - Avenant n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec le Cabinet Franck Van WYMEERSCH Editions et RESEC.*

**24 - Plan Vélo franco-britannique – Phase 2 – Décision modificative n° 3**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à inscrire les sommes nécessaires au Budget, ainsi qu'à passer les écritures comptables correspondantes.*

**25 - Convention liant le SMACOPI et ADI SOMME**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant à la convention liant ADI SOMME et le SMACOPI/Destination Baie de Somme.*

**RAPPORT D'INFORMATION**

Transfert des locaux